



Bonny David, Thomet René

Des véhicules avec batterie électrique et pile à combustible à hydrogène pour le parc automobile de l'Etat

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 08.09.16

Transmission au CE : *15.09.16

Dépôt et développement

Récemment le Conseil d'Etat a fait part de sa volonté de donner sa préférence à des véhicules à faible pollution lors du renouvellement ou d'achat complémentaire de véhicules pour son parc automobile.

La société Swiss Hydrogen SA, en partenariat étroit avec son actionnaire de référence Groupe E, s'est implantée dans le parc technologique Bluefactory. Cette société souhaite « concevoir, développer, fabriquer et commercialiser des installations fixes de production d'hydrogène, des piles à combustible mobiles et stationnaires, ainsi que des services y relatifs » (*La Liberté*, 15.10.2015, p.11).

Swiss Hydrogen SA poursuit le développement d'un modèle de véhicule hybride avec une batterie électrique et une pile à combustible à hydrogène comme prolongateur d'autonomie.

En roulant, la voiture à hydrogène n'émet rien d'autre qu'un peu d'eau et de chaleur et demeure très peu polluante. De plus, les prototypes actuels allient « esthétique » et « sécurité ».

La voiture à hydrogène peut être considérée comme l'avenir probable de la mobilité propre à long terme et pour cette raison mérite une étude sérieuse quant à son utilisation dans le parc de l'Etat.

L'Etat de Fribourg cherche à être exemplaire en matière de développement durable et l'introduction de ce véhicule peut faire partie de sa stratégie.

Pour cette raison, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier de plus près l'achat de ce type de véhicule hybride, ainsi que d'étudier l'opportunité de l'intégrer dans son parc automobile tenant compte également du fait que le développement et la production du système de piles à combustible a lieu dans le canton de Fribourg par Swiss Hydrogen SA et son actionnaire de référence Groupe E.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).